

Compte rendu
du Conseil de l'Ecole Doctorale Biologie Santé UBL
18 septembre 2017 par visioconférence

Présents : Yann Péréon, Yannick Guilloux, Laurent Beck, Dorian Mcllroy, Vincent Sauzeau, Yassine Mallem, Céline Fassot, François Hindré, Dominique Lagadic, Xavier Le Goff, Ronan Thibault, Marc Cuggia, Gérald Le Gac, Nathalie Théret, Jacques-Olivier Pers, Bruno Le Bizec, Frank Boury

Absents / excusés : Sandra Jeanblanc

1. Gouvernance

a. Rappel de la composition du Conseil (n=26)

- Membres titulaires : 14
- Représentants des personnels IAT : 2 (Garance Pérais, Badia M'ssassi).
- Doctorants élus : 5 (*élections prévues à l'automne*)
- Membres extérieurs à l'ED : 5 (*propositions de l'ED à l'Ecole des Docteurs, à l'UBL*)
- Membres consultatifs : les 4 directeurs adjoints de l'ED.

b. Règlement intérieur

Certains articles ont fait l'objet d'une discussion plus approfondie. La version actuelle du RI est fournie en annexe.

Article 4.4 : quatre commissions sont identifiées. Le nombre de personnes composant chaque commission est variable. Des représentants des doctorants participeront également à ces commissions.

- Recherche : un représentant de chaque site membre du conseil + des représentants extérieurs + directeur et directeurs adjoints de l'ED (n=1+4).

Xavier Le Goff	franck.chesnel@univ-rennes1.fr
Gérald Le Gac	gerald.legac@univ-brest.fr
Laurent Beck	laurent.beck@univ-nantes.fr
Caroline Le Guiner	caroline.le-guiner@univ-nantes.fr
Franck Verrecchia	Franck.Verrecchia@univ-nantes.fr
Céline Fassot	celine.fassot@inserm.fr
Franck Chesnel	franck.chesnel@univ-rennes1.fr
Marc-Antoine Custaud	marc-antoine.custaud@univ-angers.fr
Alain Morel	alain.morel@univ-angers.fr

+ directeur et directeurs adjoints de l'ED (n=1+4)

- De suivi de thèses et formation : 2 membres du conseil + 4 membres extérieurs. Rapport à adresser au secrétariat de l'ED.

Dominique Lagadic	dominique.lagadic@univ-rennes1.fr
Vincent Sauzeau	vincent.sauzeau@inserm.fr
Marie Trabalon	Marie.Trabalon@univ-rennes1.fr
Mathieu Hatt	hatt@univ-brest.fr
Yassine Mallem	yassine.mallem@oniris-nantes.fr

Valérie Amarger
Angers : à venir

valerie.amarger@univ-nantes.fr

- Communication : 2 membres du conseil + des membres extérieurs (env. un par site, profil ingénieur ou enseignant chercheur orienté vers la comm ?)

Yassine Malhem

yassine.mallem@oniris-nantes.fr

Nicolas Lebonvallet

nicolas.lebonvallet@univ-brest.fr

Guillaume Mabileau

guillaume.mabileau@univ-angers.fr

+ à venir (Rennes ?)

- International :

Dorian McIlroy

Dorian.Mcilroy@univ-nantes.fr

El Hassane Nazih

el-hassane.nazih@univ-nantes.fr

François Hindré

francois.hindre@univ-angers.fr

Franck Boury

frank.boury@univ-angers.fr

Hélène Talarmin

helene.talarmin@univ-brest.fr

Marc Guggia

marc.guggia@univ-rennes1.fr

Le rôle des commissions est précisé dans le règlement intérieur. Il est acté que les commissions CST et communication ne contiennent pas de représentants de la direction de l'ED. Chacune dans leur domaine respectif, les commissions sont sources de propositions qui sont discutées et le cas échéant pour les décisions importantes votées en Conseil de l'ED. Les pilotes de commission présentent régulièrement leur activité au Conseil.

Article 8 – Modalité du concours, procédure et périmètre, calendrier

La question est posée en conseil de l'organisation d'un concours unique pour l'ensemble de l'ED UBL ou de concours distincts pour Brest, Rennes et Nantes-Angers. Après discussion, il est proposé de garder des concours par sites (3), mais avec des jurys mixtes (issus des différents sites de l'ED) favorisant l'équité et l'homogénéité

Jusqu'ici : Brest dispose de 6 bourses avec un concours organisé en mai sur une journée et environ 12-14 auditions ; Rennes propose 10 bourses avec concours la dernière semaine de juin, 20 auditions sur une journée ; Nantes et Angers réalisent un concours unique, avec 12 bourses la dernière semaine de juin, 30 candidats sont auditionnés sur 2 journées. Les modalités du concours 2018 seront discutées par la commission ad hoc.

Autres éléments discutés : un sujet par candidat, un candidat par sujet ; un étudiant ne peut candidater que sur un site. Les premiers filtres sont différents sur les 3 sites, en particulier, la présélection par l'Université des unités cibles n'est pas effectuée à Nantes-Angers. Pour le concours 2018, la pré-sélection restera sur le modèle 2016 et propre à chaque université.

Article 9 – Comité de suivi individuel

Les deux membres du CSI hors labo du doctorant ne peuvent pas être rapporteurs de la thèse ; ils peuvent en être membres examinateurs. Les CSI et CST suivent les mêmes règles. Les rapports de CSI sont validés par les Directeurs de site. En cas de problème, il convient de solliciter la Commission de Suivi des Thèses et Formation.

Article 11 – Co-direction des thèses

Celle-ci suit l'article 16 de l'arrêté du 25 mai 2016 : un Directeur + 1 co-directeur (possibilité d'un deuxième si thèse CIFRE) ; possibilité de mentionner un co-encadrant sur le contrat. Le nombre d'encadrements est limité à deux par HDR ; un troisième sur dérogation.

Article 12 – Formations

La gestion d'un nombre de candidats supérieur au nombre de places disponibles est posée. Cette situation ne semble cependant pas se produire ou rarement.

La validation d'une participation à un congrès en tant que formation doctorale est faite par Rennes et Brest, pas par Nantes et Angers. Une homogénéisation étant souhaitable, la question sera discutée par la commission ad hoc. Il en sera de même pour les règles de validation des formations hors catalogues.

Formation à l'expérimentation animale : ses modalités de financement ont changé cette année pour les doctorants nantais et angevins, avec une inscription à 635 Euros. Le site de Rennes dispose actuellement d'un quota de 15 personnes et souhaiterait le revoir à la hausse ? A voir directement par Nathalie Théret avec JC Desfontis.

Article 13.2 – Autorisation de soutenance

La règle admise en conseil est que le doctorant dispose d'un article soumis avec retour de l'éditeur (à fournir). En cas d'absence de ce retour à la date requise de présentation du dossier de soutenance, l'avis des rapporteurs de la thèse peut être pris en compte (pratique déjà en place à Rennes). Des réserves sont émises au regard de possibles complaisances de la part du jury dans ces situations. On précise l'obligation de l'étudiant à placer le papier dans son manuscrit, ce qui permet de figer la place des auteurs.

Article 13.3 – Recours à la commission des thèses

Cet article est supprimé car sans objet dans le contexte.

2. Budget

Le budget annuel alloué pour l'ED BS UNL serait de l'ordre de 50k€, ventilés au niveau des sites (source : DRPI Nantes)

3. Réunion de rentrée

Etant indépendante dans l'organisation, elle reste gérée par site. Elle est obligatoire pour les étudiants de 1^{ère} année. Un livret d'accueil commun aux sites est en projet, en français mais aussi en anglais. Une unicité des présentations entre sites est à privilégier, avec échange des fichiers PPT en amont.

4. Elections des représentants des doctorants

Elles se feront à une date unique et synchrone pour l'UBL.

5. Journées scientifiques

Ce sujet relève de la Commission Communication. Actuellement, des Journées scientifiques sont organisées à Nantes/Angers en décembre ; à Brest en juin. Il n'y en a pas à Rennes. La question est posée d'un événement unique à l'échelle UBL, ou pas ? La gestion de ces JS est

faite par les Associations de doctorants. Est également soulevée la question des budgets pour l'organisation.

6. Questions diverses

En cas de soutenance avant fin décembre : délivrance d'une dérogation par l'ED mais pas de contrainte de nouvelle inscription.

Pour l'inscription des 4^{èmes} années, le financement est un prérequis. A défaut les RH des universités bloquent. De façon générale, une vigilance dans la gestion de la fin de thèse jusqu'à la soutenance doit être de mise de la part des encadrants et de l'ED.